Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260430-27_2026-DE



DÉPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
COMMUNE DE MAËL-PESTIVIEN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL n° 04/2026

Séance du 30 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, trente avril, à 20 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Mme Isabelle TERTRAIS, Maire.

Présents : Isabelle TERTRAIS ; Arnaud LARMET ; Henri POHLER ; Dominique HUON ; Anne-Marie BLOYER ; Jean-François COËNT ; Brigitte LOUIS ; Émilie LEJEUNE ; Jeannine LE FOULER ;

Absents : Marc LE BIHAN ; Yann BOUTIER

Procuration :

Secrétaire de séance : Arnaud LARMET

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 9
Nombre de suffrages exprimés : 9 votes pour
Date de convocation : 16/03/2026
Date d'affichage : 16/03/2026

DÉLIBÉRATION 27-2026 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-1 et suivants,
Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts relatif à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT),
Vu la création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées au sein de GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION lors du conseil d'agglomération du 14 avril 2026 par la délibération DEL2026-04-105

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 022-212201388-20260430-27_2026-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DÉCIDE

- De désigner Mme Isabelle TERTRAIS, en qualité de représentant titulaire de la commission CLECT au sein de Guingamp-Paimpol Agglomération. .
- De désigner Mme Émilie LEJEUNE, en qualité de représentant suppléant.
- D'autoriser le représentant à participer aux réunions de la commission CLECT au sein de Guingamp-Paimpol Agglomération.

La présente délibération sera transmise au Président de GPA et au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

M. Arnaud LARMET, secrétaire

Mme Isabelle TERTRAIS, Maire

MAIRIE DE MAEL-PESTIVIEN
(Côtes d'Armor)